

identifiant de télétransmission 073-200069110-20190328-lmc1H21925H1-DE identifiant unique de l'acte lmc1H21925H1



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 038-19 C

RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable emploi-formation à la direction des Objet: ressources humaines

• nombre de conseillers en exercice : 82 date de convocation le 22 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon Aillon-le-Vieux Christian Gogny Arith Pierre Gerard

Barberaz David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges Jean-Luc Berthalay Julien Donzel Challes-les-Eaux

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi Chambérv

Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi -Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges Marie Perrier Annick Bonniez **Ecole** Jacob-Bellecombette **Brigitte Bochaton** Pierre Duperier Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter La Ravoire

La Thuile **Dominique Pommat** Le Châtelard Pierre Hemar

Le Nover

Les Déserts Michel André

Lescheraines

Montagnole Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen Saint-Baldoph Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Bernard Januel Jean-Marc Léoutre Saint-Jeoire-Prieuré Saint-Sulpice Louis Caille

Sonnaz Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiáne Beaud - de Christine Dioux à Christian Papegay de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Anne Routin à Christiane Boisselon de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - 💟 @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Daniel Rochaix

Les décisions administratives peuvent faire l'obiet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois ;

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
 à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 038-19 C

objet RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable emploi-formation à la direction des ressources humaines

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de responsable emploi-formation à la direction des ressources humaines est à pourvoir. Ce poste aura en charge d'anticiper et répondre aux besoins de la collectivité en termes d'emplois et de compétences, et de veiller à ce que chaque agent trouve sa place dans l'organisation.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable emploi-formation à la direction des ressources humaines est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

- optimisation des process de recrutement,
- accompagnement des parcours professionnels et de la mobilité interne,
- élaboration et mise en œuvre du plan de formation.
- conseil auprès des managers et aide dans la définition de leurs besoins,
- inscription pro-active dans les process de dématérialisation en cours,
- développement de son réseau et veille permanente sur les évolutions d'outils et de process,
- prospective et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation supérieure en gestion des ressources humaines de type Master spécialisé ressources humaines.
- expérience confirmée de 5 ans minimum dans les domaines du recrutement, de la formation et de la GPEC.
- maîtrise des outils de la GPEC,
- maîtrise des procédures de recrutement,
- maîtrise des étapes de l'élaboration d'un plan de formation et de son exécution,
- maîtrise de l'outil informatique,
- connaissance des métiers et de l'organisation des services,
- connaissance du statut de la fonction publique.
- manager une équipe,

- bonne capacité d'écoute et de dialogue, réactivité, qualités d'analyse et de synthèse et qualités rédactionnelles, intérêt et agilité pour l'utilisation des nouvelles technologies,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président, Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 038-19 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable

emploi-formation à la direction des ressources humaines

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la

F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission: 073-200069110-20190328-lmc1H21925H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21925H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019